



## luminaires

partie 2: règles particulières  
section 20 : guirlandes lumineuses

E : Luminaires - Part 2 : Particular requirements  
Section 20 : Lighting chains

D : Leuchten - Teil 2: Besondere Anforderungen  
Hauptabschnitt 20 : Lichtketten

## Norme française homologuée

Amendement A1 à la norme homologuée NF EN 60598-2-20 de juillet 1999, homologué par décision du Directeur Général d'afnor le 20 juin 1999 pour prendre effet à compter du 20 juillet 1999.

## Correspondance

L'amendement EN 60598-2-20:1997/A1:1998 a le statut d'une norme française. Il reproduit la publication CEI 60598-2-20:1996/A1:1998 et son corrigendum de décembre 1998 avec modifications.

## Analyse

Cet amendement modifie principalement les prescriptions relatives aux guirlandes de classe III.

Ce document entre dans le champ d'application de la Directive Basse Tension n° 73/23/EEC du 19/02/73 modifiée par 93/68/CEE du 22/07/93 et de la Directive « Compatibilité Electromagnétique » 89/336/CEE du 03/05/89 modifiée par 92/31/CEE du 28/04/92 et par 93/68/CEE du 22/07/93

Ce document peut être utilisé dans le cadre de l'attribution du droit d'usage de la Marque de conformité aux normes.

## Descripteurs

Illumination, construction du circuit électrique, essais, définitions, exigence de sécurité.

## Modifications

## Corrections

© UTE 1999 - Tous droits réservés

## AVANT-PROPOS NATIONAL

*Ce document constitue la version française complète de la norme européenne EN 60598-2-20:1997/A1:1998 en reprenant le texte de la publication CEI 60598-2-20:1996/A1:1998.*

*Les modifications du CENELEC sont signalées par un trait vertical dans la marge gauche du texte.*

*Après consultation de son Conseil d'Administration et enquête probatoire, l'Union technique de l'Électricité a voté favorablement au CENELEC sur le projet de EN 60598-2-20:1997/A1:1998, le 31 octobre 1997.*

---